

**Zeitschrift:** Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse  
**Herausgeber:** Union syndicale suisse  
**Band:** 11 (1919)  
**Heft:** 7

## **Titelseiten**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 22.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# REVUE SYNDICALE

## SUISSE

ORGANE DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

Abonnement: 3 fr. par an  
Pour l'Etranger: Port en sus  
Abonnement postal, 20 cent. en sus

Rédaction: Secrétariat de l'Union syndicale suisse, Berne  
Téléphone 3168 000 Kapellenstrasse 8 000 Compte de chèques N° III 1366  
Paraît tous les mois

Expédition et administration: Imprim. de l'Union, Berne  
0000 Kapellenstrasse, 6 000

**SOMMAIRE:**

	Pages
1. Questions syndicales controversées . . . . .	55
2. Commission syndicale suisse . . . . .	58
3. Un jugement du tribunal fédéral des assurances . . . . .	58

4. Politique social . . . . .	59
5. Mouvement coopératif . . . . .	60
6. Dans les fédérations syndicales . . . . .	60
7. Mouvement syndical international . . . . .	62

### Questions syndicales controversées

Les extrêmes se touchent. A l'aile gauche de notre mouvement, des tendances se révèlent qui visent à faire du syndicalisme le centre de l'action générale par l'emploi de mouvements de masses comme seul et unique moyen de lutte économique et politique; tandis que par ailleurs on crie sur tous les toits que le syndicalisme a fait faillite. Il semble que l'on n'a rien de plus méritoire à faire que de travailler à sa destruction.

Cependant, jamais la force d'attraction pour l'organisation syndicale ne fut plus grande qu'à notre époque. Le lecteur assidu de la presse socialiste et syndicale constate avec étonnement que des syndicats sortent de terre en des endroits que l'on eût considérés comme impossibles il y quelques années à peine. Non seulement cela, mais certaines organisations professionnelles qui passaient pour foncièrement conservatrices, comme les postiers, les commerçants, les instituteurs, discutent de leur adhésion à l'Union syndicale suisse.

Toutes ces tendances caractérisent les troubles de notre époque qui trouvent aussi leur expression dans les syndicats. Après un long sommeil, le prolétariat s'est soudain réveillé; il a pris conscience de sa situation économique intenable. De toute son énergie, il cherche à rompre ses chaînes, mais il surestime ses propres forces et mésestime celles de son adversaire. Il songe moins à créer une organisation inébranlable et aux difficultés immenses que comporte une transformation économique de la société, qu'au renversement de l'ordre étatiste qu'il exècre. Cette disposition d'esprit laisse percevoir une grande lacune en ce qui concerne les circonstances économiques actuelles et les conditions psychologiques nécessaires à une transformation de la société.

L'action de masses est un des moyens de lutte pour une transformation *politique*. Par lui, l'organisme de l'Etat doit être ruiné, si ses dirigeants s'opposent aux revendications d'une classe ouvrière fortement organisée. On peut se demander si c'est là le seul moyen qui doit être utilisé dans un Etat démocratique ou si le changement de gouvernement ne doit pas plutôt se faire par son renouvellement grâce aux moyens parlementaires, afin de s'appuyer sur la volonté d'une indiscutable majorité du peuple.

Les révolutions en Russie, Allemagne et Hongrie ont démontré que lorsque les circonstances ont atteint un certain degré de maturité, la nouvelle orientation politique se fait relativement sans peine et sans effusion de sang. Les faits se déroulent autrement dans le domaine économique.

En Russie et en Hongrie, une crise intense secoue toute l'économie de ces pays. Les fondateurs de la constitution russe établissent nettement que la mise en activité du nouvel rouage économique est devenu presque impossible à la suite du gaspillage des biens par la guerre, suivie de la désorganisation et de l'incapacité des ouvriers à en reprendre effectivement la direction et en dernier lieu par leur désir de ne plus travailler.

L'Allemagne n'en est pas encore là. La socialisation y est bien âprement discutée, mais la discussion, en se prolongeant, fait ressortir toujours plus les immenses obstacles qui entravent la réalisation de ce problème.

Le fait d'opposer à des considérations bien réfléchies l'état d'esprit surchauffé dans les masses actuelles, n'en saurait rien changer.

A quoi servirait-il que, par suite d'expériences douteuses, de grandes valeurs soient perdues sans que les souffrances du prolétariat n'en diminuent d'un atome? A quoi servirait-il de posséder un socialisme qui signifierait, en définitive, la banqueroute de l'Etat? Aucune grève de masses n'aura le pouvoir de nous établir plus